



Restauration Du rab au 1er novembre

orange

Paris, 30 octobre 2018

L'argent de la restauration reste à la restauration !

Sous l'impulsion de SUD, il a été décidé, dans le cadre de la concertation avec l'entreprise, de relever les niveaux de subvention de la restauration collective à Orange. Le budget consacré, était de 94M€ en 2017. La non-utilisation d'une partie de ce budget par l'entreprise, qui en a la gestion déléguée a permis aux élu-es des CE et du CCUES de prendre certaines mesures en faveur des salarié-es.

Le 1er novembre tout le monde y gagne :

Tous les convives fréquentant les restaurants Orange ou conventionnés bénéficieront d'une subvention supplémentaire de 10 centimes d'euro par repas.

D'autre part, tout-es les salarié-es dont le salaire global de base annuel brut est inférieur à 45K€ (auparavant 38K) verront leur subvention majorée de 1,20€ par repas.

Tous ceux, dont le SGB est inférieur à 35K€ (auparavant 28K) seront sur la base d'une subvention majorée de 2,20€ par repas.

Ces majorations s'ajoutent à la subvention simple dont bénéficie chaque salarié-e.

Télétravailleur-ses :

D'autre part, la concertation a permis de consacrer une part de ce budget résiduel pour gommer les inégalités existantes concernant le télétravail. C'est ainsi que,

sous l'impulsion de SUD, ces salarié-es bénéficieront désormais de titres restaurants pour chaque jour télétravaillé, si leur lieu d'exercice ne leur permet pas d'accéder à un restaurant Orange ou conventionné. Les discussions pour application sont en voie de finalisation et nous demandons que cette mesure soit rétroactive au 1^{er} juillet 2018.

Demain avec les CSE ?

Avec l'arrivée des CSE en 2020, une négociation s'engage concernant la gestion des budgets consacrés aussi bien à la restauration qu'à l'ensemble des activités sociales et culturelles (ASC).

SUD y défendra pour la restauration le maintien d'une gestion mutualisée gérée par l'entreprise garantissant les mêmes droits pour les salarié-es, quel que soit le CSE d'appartenance.

Face à des volontés de division du personnel... à l'initiative d'une organisation, SUD réaffirme sa volonté d'égalité de droits pour l'ensemble des personnels. SUD ira dans ces négociations avec la volonté de garder des ASC portées par un projet de solidarité entre CSE, au service de tous les salarié-es de l'entreprise sur l'ensemble du territoire et des DOM !

Accès aux aides ?

Pour bénéficier de toutes ces aides, n'oubliez pas de vous munir, soit de votre carte professionnelle, soit du mel imprimé donnant votre statut.